Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 6 juillet 2023

Éditorial

Question de confiance

Construire la société de demain dans un monde en constante évolution, empreint de crises de toute nature, est une tâche qui exige une volonté inébranlable. Les défis auxquels la Commune se confronte sont nombreux et souvent complexes. Le Conseil communal doit donc œuvrer par priorité, sans jamais douter de sa capacité à les surmonter.

Disposer d'une vision claire partant des enjeux de société est essentiel. Définir des objectifs concrets, formuler des stratégies pour les atteindre, conduire les projets qui apportent les réponses attendues, telles sont les dynamiques dans lesquelles la mise en œuvre se déroule. Que ce soit en matière d'éducation, d'environnement ou d'économie, chaque domaine requiert des efforts soutenus et une détermination accrue à trouver des solutions pragmatiques.

Si les Autorités législatives et exécutives doivent être des visionnaires, capables d'inspirer et de mobiliser les citoyens autour d'objectifs communs, elles doivent également être prêtes à prendre des décisions courageuses tout en affichant une volonté forte de dépasser les intérêts personnels ou partisans, au profit du bien commun.

Chaque action, aussi petite soit-elle, a le pouvoir de créer la différence. En unissant ses efforts, la population et le monde politique ont tout à gagner dans la réalisation de changements significatifs et durables. Dans ce contexte, la démocratie directe permet une vaste concertation, même si parfois elle accentue les difficultés à avancer, voire met en échec des stratégies.

En matière politique, la confiance est essentielle. Les citoyens doivent pouvoir croire en leurs représentants élus, en leur intégrité et en leur dévouement au bien commun. Les politiciens, de leur côté, ont la responsabilité de faire preuve de transparence, d'honorer leurs engagements et de travailler sans relâche pour le bénéfice de tous.

Dans le souci de cultiver cette confiance mutuelle, la communication joue un rôle clé. Il est essentiel de favoriser un dialogue ouvert, transparent et respectueux entre les citoyens et les acteurs politiques, en valorisant la diversité et en garantissant l'égalité des chances.

C'est donc avec confiance que le Conseil communal entame cette dernière année de législature. Œuvrer pour une société plus juste, plus durable en faveur des générations futures traduit le sens de son action.

Conseil communal

Conseil général

Lors de sa séance du 19 juin 2023, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Comptes et gestion 2022: acceptés	À l'unanimité		
Modification partielle du plan spécial valant sanction préalable «MOM Le Prélet»: acceptée	À l'unanimité		
Modification partielle du plan d'aménagement local de Coffrane et celui de Montmollin, secteur «Rive»: acceptée	À l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon: acceptée	À l'unanimité		
Rapport d'information concernant la création de places d'accueil parascolaire dès la rentrée d'août 2023: pris en considération	À l'unanimité		
PO23.002 Projet de structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane, quelle place pour les membres de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane?: accepté	20	17	2
PO23.003 Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire: accepté	22	17	0
PO23.004 Pour l'intégration des structures d'accueil parascolaire privées dans la politique communale: accepté	36	1	2

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à une interpellation et à une question.

Le Conseil général a également défini son bureau pour la période administrative 2023-2024:

Président	Johann Matthey-de-l'Endroit (UDC)
Vice-président	Romain Douard (Les Verts)
Secrétaire	Claudine Geiser (PLR)
Secrétaire-adjoint	Patrick Lardon (PS)
Questeurs	Daniel Canonica (PVL)
	Thierry Droxler (PLR)

Stationnement aux intersections

Les agents de sécurité publique ont récemment procédé à des contrôles préventifs au niveau des intersections, principalement sur les chemins agricoles. Certains automobilistes stationnaient à proximité d'une intersection, ce qu'interdit la loi. En outre, ces véhicules sont susceptibles d'empêcher les engins agricoles d'accéder aux champs, créant ainsi une entrave à la circulation routière.

Le stationnement est interdit aux intersections, ainsi qu'avant et après celles-ci à moins de 5 m de la chaussée transversale. Ces infractions sont sanctionnées d'une amende de CHF 120.

Après cette phase de prévention où quelques fiches d'avertissement ont été apposées sur des voitures mal stationnées, la sécurité publique amendera désormais les véhicules en infraction.

Le PAL en consultation

À la suite de la forte demande lors de la présentation des documents provisoires du futur plan d'aménagement local (PAL) au Mycorama, il est désormais possible de les consulter auprès de l'unité administrative de l'urbanisme, Épervier 4, 2e étage, à Cernier.

Sur rendez-vous uniquement au 032 886 56 21.

Parcelles à louer

Cadastre de Cernier

Bien-fonds n° 2863 (Les Quarres), environ 2.77 ares (terres labourables).

Cadastre de Coffrane

Bien-fonds partiel n° 175 (Champs de Mars), environ 4 ares (pré de fauche et terres labourables).

Bien-fonds partiel n° 175 (Champs de Mars), environ 11.5 ares (pré de fauche et terres labourables).

Cadastre de Fontaines

Bien-fonds partiel n° 2722 (Les Quarres), environ 7.92 ares (terres labourables).

Bien-fonds partiel n° 2722 (Les Quarres), environ 2.54 ares (terres labourables).

Cadastre du Pâquier

Bien-fonds n° 615 (Les Dévins), environ 27.74 ares (pré de fauche).

Cadastre de Villiers

Bien-fonds partiel n° 526 (Sous Le Mont), environ 131.10 ares (pré de fauche). Reprise pour 2024.

Pour toutes les parcelles ci-dessus, dans le cadre de la succession familiale des exploitants actuels, des membres directs desdits exploitants sont candidats à la reprise des biens-fonds.

Les candidatures sont à adresser à l'administration de la gérance du patrimoine, rue de l'Épervier 6, 2053 Cernier ou par courriel: *gerance.val-de-ruz@ne.ch*. Délai fixé au **10 août 2023**.

Pour toutes questions relatives à cette mise en location, la gérance du patrimoine se tient à disposition au 032 886 56 28.

L'image du mois

Les eaux usées de Val-de-Ruz sont traitées dans quatre STEP (Quarres, Neuchâtel, Colombier et Le Pâquier). Le coût total dévolu au fonctionnement des STEP s'est monté en 2022 à CHF 2'305'000. La taxe pour les eaux claires et usées s'élève à CHF 3,25/m³ sur la base des volumes d'eau potable consommés.

STEP du Pâquier après reconstruction en 2020.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de juillet 2023:

Noces d'or (50 ans)
- Oppliger Marlène et Roger, à Villiers.

90 ans
- Chollet Micheline, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Favre Klara, à Boudevilliers.

Fontainemelon

Du 10 au 16 juillet 2023, le Canton et la Commune procéderont à la pose de la couche de roulement peu bruyante sur la RC 1356 entre le giratoire du Centenaire et la route de Fontaines. Elle se fera sous réserve des conditions météorologiques.

Les accès aux routes communales et chemins privés pourront être fermés temporairement. Les informations spécifiques sont communiquées par tous-ménages. Le passage des transports publics est garanti en tout temps durant les travaux. Il est vivement conseillé de passer par le rond-point des Daverniers (Cernier-Fontaines).

Fête nationale - Programme

Le **lundi 31 juillet dès 18h00**, sous le signe des 10 ans de la Commune, la population a rendez-vous à Cernier, sur le site d'Evologia, pour partager un moment convivial en famille et entre amis.

Programme

18h00	Ouverture de la fête
19h30	Prestation des fanfares du Val-de-Ruz
20h15	Allocutions officielles de Pierre Studer et Yvan Ryser, suivies de l'hymne national
20h45	Prestation des fanfares du Val-de-Ruz
Minuit	Fin de la manifestation

Et encore,
- soupe aux pois offerte;
- gestion des buvettes par la jeunesse de Savagnier;
- restaurant la Terrassiette et foodtrucks pour se sustenter;
- accès en transports publics gratuit (les horaires et modalités sont consultables sur www.val-de-ruz.ch);
- parking à disposition.

Des bénévoles sont recherchés. Informations supplémentaires et inscriptions sur le site internet communal.

Attention aux vols

Ces dernières semaines, la police neuchâteloise a enregistré plusieurs plaintes pour des vols de cycles et dans les véhicules sur le territoire de Val-de-Ruz. Elle note que ces vols, survenus sur une courte période, ont été facilités par l'absence de verrouillage des voitures en question; de même, les vélos n'étaient pas attachés. Elle émet les recommandations de base suivantes:

Cycles:
- utiliser uniquement des dispositifs de sécurité certifiés pour protéger son deux-roues;
- arrimer sa bicyclette à un objet ancré dans le sol (clôture, poteau, etc.) de façon à ce qu'elle ne puisse être désengagée et emportée;
- parquer si possible sa bicyclette dans un local verrouillé;
- noter le numéro de cadre, la marque et la couleur de sa bicyclette (utile en cas de vol).

Véhicules motorisés:
- ne jamais laisser d'objet de valeur dans la voiture – ou du moins faire en sorte qu'on ne les voie pas depuis l'extérieur;
- toujours fermer toutes les fenêtres, sans oublier le toit ouvrant;
- systématiquement verrouiller les portières et le coffre lorsque l'on quitte son véhicule et contrôler que les portes sont bien verrouillées (même dans des garages fermés).

Offres d'emploi

En vue d'anticiper une future augmentation des places en structures d'accueil parascolaire, la Commune met au concours, pour octobre 2023, plusieurs postes d'éducateurs (F/H), à des taux divers.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer par courrier électronique à *rh.val-de-ruz@ne.ch*. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Mises à l'enquête

En application de l'article 93 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, sont mises à l'enquête:

- la modification partielle du plan spécial « MOM Le Prélet » valant sanction préalable, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- la modification partielle des plans et des règlements d'aménagement locaux de Coffrane et de Montmollin, secteur «Rive», qui comprend les documents suivants:
  - le plan portant modification partielle des plans d'aménagement locaux de Coffrane et de Montmollin, secteur «Rive»;
  - l'arrêté portant modification des plans et des règlements d'aménagement locaux de Coffrane et de Montmollin, secteur «Rive»;
  - le rapport sur l'aménagement comprenant le rapport d'impact sur l'environnement, ainsi que ses annexes.

La modification partielle des plans et des règlements d'aménagement de Coffrane et de Montmollin est accompagnée d'une demande de dérogation à l'arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines, du 19 avril 2006, pour la suppression d'un bosquet de 641 m² compensé au moins à surface égale sur le site (butte à aménager).

Les dossiers précités peuvent être consultés auprès de l'administration du développement territorial, Épervier 4, 2e étage à Cernier, du 7 juillet au 25 août 2023. Toute opposition motivée est à adresser au Conseil communal, par écrit, durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au 25 août 2023.

Fermeture des bureaux

À l'occasion de la Fête nationale, les bureaux et guichets de l'administration communale seront fermés le **mardi 1er août 2023**, toute la journée.